



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD  
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017 À 19 HEURES 30  
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 54  
présents : 40  
absents représentés : 11  
absent : 3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le quatorze du mois de décembre à 19 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 6 décembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislas de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

**Présents :**

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Jean-Claude DAULOUÈDE, Patrick LACLÉDÈRE, Jean-Claude SAUBION, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Patrick BENOIST, Arnaud PINATEL, Aline MARCHAND, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Lionel CAMBLANNE, Xavier GAUDIO, Henri ARBEILLE, Delphine BART, Christine BENOIT, Nelly BÉTAILLE, Pascal BRIFFAUD, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Nicole CHUSSEAU, Eric COUREAU, Fabrice DATCHARRY, Anne-Marie DAUGA, Nathalie DECOUX, Jean-Luc DELPUECH, Michel DESTENAVE, Louis GALDOS, Chantal JOURAVLEFF, Éric KERROUCHE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Christine TOULAN ARRONDEAU, Françoise TROCCARD, Jean-Louis VILLENAVE.

**Absents représentés :**

Mme Frédérique CHARPENEL a donné pouvoir à M. Alain CAUNÈGRE, M. Benoît DARETS a donné pouvoir à M. Francis BETBEDER, Mme Marie APHATIE a donné pouvoir à M. Pascal BRIFFAUD, M. Hervé BOUYRIE est suppléé par M. Bernard MORESMAU, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Christine JAURY-CHAMALBIDE a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à M. Alain LAVIELLE, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, M. Michel PENNE a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY.

Absents : Mme Nathalie CASTETS, Mme Cécile CROCHET, Mme Christine GAYON.

Secrétaire de séance : Mme Françoise TROCCARD

**OBJET : VOIRIE - AJUSTEMENTS DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) 2015-2020**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Claude SAUBION**

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le conseil communautaire a approuvé le plan pluriannuel d'investissement (PPI) Voirie 2015-2020, comportant 65 opérations classées en priorité 1 et 2 pour un montant total d'investissement de la Communauté de communes de 12 645 000 €.

Ce PPI a fait l'objet d'un ajustement approuvé en conseil communautaire du 29 novembre 2016 pour intégrer les demandes des communes.



Néanmoins, une demande d'ajustement a été sollicitée par la commune de Soustons qui a engagé son plan de circulation et dont la mise en œuvre implique un ajustement des priorités des opérations d'aménagement de voirie.

Il est proposé de prendre en compte cette demande dans le cadre d'ajustements exceptionnels du PPI selon un mode opératoire reprenant les étapes de l'élaboration initiale du PPI.

Pour cela, les opérations concernées par ces demandes sont classées par application des critères de pondération, conformément aux règles ayant permis le classement des opérations dans le PPI initial. A partir de cette nouvelle classification, les opérations de la commune concernée, classées en priorités 1 et 2, sont retenues dans le PPI, dans la limite du montant initialement affecté à cette commune.

Il en résulte l'établissement d'une nouvelle liste des opérations du PPI dans le cadre budgétaire approuvé par délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2015, étant souligné que cette circonstance n'apporte aucune modification au classement des opérations des autres communes. Le nombre d'opérations de la commune de Soustons retenu au PPI passant de 5 à 8, le PPI comptera 66 opérations au lieu de 63 conformément au tableau annexé.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

*VU les dispositions du code général des collectivités territoriales ;*

*VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, notamment l'article 6.3 en matière de création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;*

*VU la délibération du conseil communautaire en date du 30 septembre 2015 portant sur les principes pour la définition du plan pluriannuel d'investissement 2015-2020 en matière de voirie ;*

*VU la délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015 portant sur l'approbation du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2015-2020 et du règlement financier ;*

*VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016 et 2 mai 2017 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;*

*VU la délibération du conseil communautaire en date du 29 novembre 2016 portant ajustement du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2015-2020 et du règlement financier ;*

*CONSIDÉRANT les demandes d'ajustement du PPI adressées par la commune de Soustons, qui a engagé son plan de circulation ;*

*CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour permettre à cette commune d'intégrer ce projet structurant dans le PPI Voirie 2015-2020, d'ajuster la liste des opérations priorisées dans ce cadre ;*

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- d'approuver le principe d'ajustement du PPI Voirie 2015-2020, intégrant la demande de la commune de Soustons, dans la limite du montant initialement affecté à cette commune, sans modifier la priorisation des opérations des autres communes,
- d'approuver la nouvelle priorisation des opérations de voirie inscrites au plan pluriannuel d'investissement, dont la liste est annexée à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
A Saint Vincent de Tyrosse, le 15 décembre 2017

  
Le président,  
Pierre Froustey